



Conseil municipal

Séance du 10 avril 2025

Liste des délibérations

Date de convocation : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13 et 14
Nombre de pouvoirs : 01
Nombre de votants : 14 et 15
Absent sans pouvoir : 01 (arrivée à 20 h 00)

N° délibération	Objet	Vote
2025-15	Signature de l'avenant n° 4 au contrat de restauration collective	À l'unanimité
2025-16	Augmentation du tarif cantine	À l'unanimité
2025-17	Changement du tarif de location de la MAM et signature d'un nouveau contrat	À l'unanimité
2025-18	COR-Convention plan d'actions informatique / Redéfinition des compétences	À l'unanimité
2025-19	Budget communal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	À l'unanimité
2025-20	Budget communal : Vote et approbation du budget primitif 2025	À l'unanimité
2025-21	Vote des taux de fiscalité directe locale 2025	À l'unanimité
2025-22	Vote des subventions versées aux associations et personnes ou organismes de droit privé au titre de l'année 2025	À l'unanimité
2025-23	Budget lotissement : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	À l'unanimité
2025-24	Budget lotissement : Vote et approbation du budget primitif	À l'unanimité

Liste publiée sur le site internet le 22 AVR. 2025

Affichage de la présente liste le 22 AVR. 2025

Le Maire, Marc DESPLACES

Le / La Secrétaire de séance





République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2025-16

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 04/04/2025	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 13	
Nombre de pouvoirs : 01	
Nombre de votants : 14	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Didier DAILLY – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Valérie CAULE – Nicolas FACHEURE

Pouvoirs : Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESLACES

Absents/ excusés : Lucie BIESSE

Secrétaire de séance : Bernard ROSSIER

Objet : Augmentation du tarif de cantine scolaire

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'acter l'augmentation du tarif de la cantine scolaire au 1^{er} septembre 2025. Il propose de passer le tarif du repas à 5,20 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Où l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal, **À L'UNANIMITÉ des présents et représentés, soit 14 VOIX POUR**

- ↪ **FIXE** le prix du tarif de la cantine scolaire à 5,20 €,
- ↪ **DIT** que le tarif sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le : **16 AVR. 2025**

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2025-17

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 04/04/2025	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre de votants :	14

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Didier DAILLY – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Valérie CAULE – Nicolas FACKEURE

Pouvoirs : Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESLACES

Absents/ excusés : Lucie BIESSE

Secrétaire de séance : Bernard ROSSIER

Objet : Changement du tarif de location de la MAM et signature d'un nouveau contrat

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal que le contrat établi le 12 décembre 2017 pour la location de la maison d'assistantes maternelles n'est pas conforme tant sur le fond que sur la forme. En effet, des clauses sont absentes et les modalités de paiement du loyer ne sont pas explicites. Il propose donc de procéder à une résiliation amiable du contrat par avenant.

Monsieur le Maire demande qu'un nouveau contrat soit établi : bail d'un local relevant du domaine privé d'une commune à titre onéreux.

Il est proposé de fixer le loyer à 350 € par mois et sera révisé annuellement sur l'indice de référence des loyers. Le nouveau contrat sera appliqué avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2025.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Où l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal, **À L'UNANIMITÉ des présents et représentés, soit 14 VOIX POUR**

- ✚ **ACCEPTE** la résiliation du contrat établi le 12 décembre 2017 par avenant ;
- ✚ **AUTORISE** l'établissement d'un nouveau bail au 1^{er} mars 2025;
- ✚ **FIXE** le montant du loyer à 350 € par mois ;
- ✚ **DIT** que le loyer sera révisé annuellement à la date du 1^{er} mars 2025 selon les conditions qui seront fixées dans le contrat de location annexé à la présente délibération ;
- ✚ **DIT** que le loyer est applicable avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2025 ;
- ✚ **AUTORISE** monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le :

16 AVR. 2025

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2025-18

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 04/04/2025	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 13	
Nombre de pouvoirs : 01	
Nombre de votants : 14	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Didier DAILLY – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Valérie CAULE – Nicolas FACHEURE

Pouvoirs : Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESLACES

Absents/ excusés : Lucie BIESSE

Secrétaire de séance : Bernard ROSSIER

Objet : COR-Convention plan d'actions informatique / Redéfinition des compétences

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5215-27 et L.5216-7-1 portant sur les conventions de prestations de services entre un établissement public de coopération intercommunale et ses communes-membres ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 novembre 2024 approuvant le plan d'action de la compétence informatique et la convention cadre de prestations de services informatiques, ainsi que le catalogue de services

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) propose en complément de sa compétence informatique, précisé par son plan d'actions, un catalogue de services informatiques facultatif. Les prestations permanentes ou ponctuelles proposées par le service Systèmes d'information, transition numérique au travers de ce catalogue ont pour but de répondre aux besoins complémentaires et spécifiques de la commune. L'ensemble des services proposés, de leurs modalités et de leurs coûts d'exécutions sont détaillés dans le document « Catalogue de services informatiques ».

Au plan juridique, une telle intervention prend la forme de conventions de prestations de services.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

1 - D'APPROUVER les termes de la convention-cadre de prestations de services informatiques ainsi que ses annexes (catalogue de services informatiques et grille tarifaire des prestations au catalogue de services informatiques) ;

2 - DE DONNER DÉLÉGATION à Monsieur le Maire pour accomplir toute diligence utile et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dont la convention de prestations de services informatiques à conclure, ainsi que les bons de souscriptions pour le déclenchement des missions ;

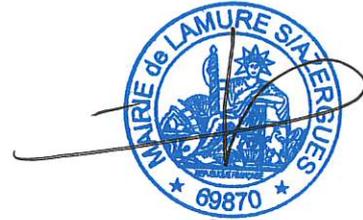
Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Oùï l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal, **À L'UNANIMITÉ des présents et représentés, soit 14 VOIX POUR**

- ↳ **APPROUVE** les termes de la convention comme évoqué ci-dessus ;
- ↳ **DONNE DÉLÉGATION** à monsieur le Maire dans la mise en œuvre de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le : 16 AVR. 2025

Le / La secrétaire de séance,

69107 Code INSEE	COMMUNE DE LAMURE SUR AZERGUES Commune	
---------------------	---	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc DESPLACES, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 298 199.26 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Contre	0
Pour	13

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	167 613.65 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	130 585.61 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	298 199.26 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	178 391.84 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-46 090.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 298 199.26 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	158 199.26 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	140 000.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la transmission, le 10/04/2025 et de la publication le 10/04/2025.

A Lamure-sur-Azergues, le 10/04/2025.



Le Maire,
Marc DESPLACES



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2025-20

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 04/04/2025	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre de votants :	15

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Didier DAILLY – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Valérie CAULE – Nicolas FACHEURE - Lucie BIESSE (arrivée à 20 h 00)

Pouvoirs : Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES

Absents/ excusés :

Secrétaire de séance : Bernard ROSSIER

Objet : Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire développe par chapitre aux membres du conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025.

Après avoir présenté le budget primitif de l'exercice 2025 s'établissant ainsi :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 1 017 038,70 €
- Recettes : 1 017 038,70 €

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant en dépenses et en recettes à 1 017 038,70 €.

Section d'investissement

- Dépenses : 1 089 191,71 €
- Recettes : 1 089 191,70 €

La section d'investissement s'équilibre pour un montant en dépenses et en recettes à 1 089 191,71 €.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer et à se prononcer sur son adoption. Après délibération, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2025 tel que présenté.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le :

16 AVR. 2025

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2025-21

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 04/04/2025	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 14	
Nombre de pouvoirs : 01	
Nombre de votants : 15	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Didier DAILLY – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Valérie CAULE – Nicolas FACHEURE - Lucie BIESSE (arrivée à 20 h 00)

Pouvoirs : Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESLACES

Absents/ excusés :

Secrétaire de séance : Bernard ROSSIER

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale 2025

Vu les articles 1639A et 1636B sexies à 1636B decies du code général des impôts ;
Vu l'article L1612-2 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2025 ;

Monsieur le Maire propose les taux de taxes locales suivants au titre de l'année 2025 :

- Taxe foncière bâtie 25,80 %
- Taxe foncière non bâtie 32,20 %
- Taxe d'habitation..... 7,25 %

Le conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :
 - Taxe foncière bâtie 25,80 %
 - Taxe foncière non bâtie 32,20 %
 - Taxe d'habitation..... 7,25 %
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le :

16 AVR. 2025

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2025-22

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 04/04/2025	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre de votants :	15

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Didier DAILLY – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Valérie CAULE – Nicolas FACHEURE - Lucie BIESSE (arrivée à 20 h 00)

Pouvoirs : Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESLACES

Absents/ excusés :

Secrétaire de séance : Bernard ROSSIER

Objet : Vote des subventions versées aux associations et personnes ou organismes de droit privé au titre de l'année 2025

Monsieur le Maire propose d'établir un prévisionnel pour les différentes associations et personnes ou organismes de droit privé les subventions suivantes :

Collège de la Haute Azergues	200.00 €
Comité de jumelage	800.00 €
Solidarité Femmes Beaujolais	200.00 €
DOUCEUR DE VIVRE	300.00 €
Sou des écoles	1 500.00 €
Quartier Métisseur	200.00 €
Fil d'Azergues	350.00 €
Echo de Saint-Nizier	300.00 €
Les Anciens Combattants	250.00 €
Association sportive et culturelle de l'école	250.00 €
Le Renouveau lamurien	500.00 €
La Fresque du climat	100.00 €
ADHA	1 400.00 €
Vivre en Haut Beaujolais (convention COR)	9 136.60 €
HVA Culture (convention COR)	2 885.90 €
TOTAL	18 372.50 €

Le conseil municipal par **À L'UNANIMITÉ, soit 15 VOIX POUR**

- ✚ **VALIDE** le tableau prévisionnel de subventions pour l'année 2025,
- ✚ **DIT** que cette liste est non exhaustive,
- ✚ **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2025 – imputation 65748.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le : **16 AVR. 2025**

Le / La secrétaire de séance,

DELIB N° 2025-23 – budget annexe Lotissement

69107 Code INSEE	COMMUNE DE LAMURE SUR AZERGUES Commune	
---------------------	---	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc DESPLACES, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €
 - un déficit de fonctionnement de : -11 046.16 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 15
 VOTES : Contre 0 Pour 15

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-11 046.43 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.27 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-11 046.16 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-149 688.67 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -149 688.67 €
AFFECTATION = C	=G+H 0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	11 046.16 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 10/04/2025 et de la publication le .

A Lamure-sur-Azergues, le 10/04/2025.



Le Maire,
Marc DESPLACES



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2025-24

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 04/04/2025	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 14	
Nombre de pouvoirs : 01	
Nombre de votants : 15	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Didier DAILLY – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Valérie CAULE – Nicolas FACHEURE - Lucie BIESSE (arrivée à 20 h 00)

Pouvoirs : Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESLACES

Absents/ excusés :

Secrétaire de séance : Bernard ROSSIER

Objet : Vote du budget primitif – budget annexe Lotissement

Monsieur le Maire développe par chapitre aux membres du conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025.

Après avoir présenté le budget primitif de l'exercice 2025 s'établissant ainsi :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 822 779,91 €
- Recettes : 822 779,91 €

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant en dépenses et en recettes à **822 779,91 €**.

Section d'investissement

- Dépenses : 851 422,42 €
- Recettes : 851 422,42 €

La section d'investissement s'équilibre pour un montant en dépenses et en recettes à **851 422,42 €**.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer et à se prononcer sur son adoption. Après délibération, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2025 tel que présenté.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le :

Le / La secrétaire de séance,

16 AVR. 2025